

DÉCISION N° 2019/D389

FINANCES



TARIFS 2019 - COMPLÉMENT

✓ Centre de Tri Générís – Tarif Refus 2019

COLLECTE SÉLECTIVE						
Sites de traitement Générís	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part fixe Investissement	2,30 €/Hab	3 €/ Hab	3,20€/ hab	4.50 €/ hab	4.50 €/ hab	5.00 €/ hab
Communication (Rémunérations et Actions)						dont 1.50 €/hab
Part variable Fonctionnement	50 €/ t	52 €/ t	53 €/ t	60 €/ t	61 €/ t	61 €/ t
Part variable Exploitation	Conforme à la révision des prix annuels du marché					
Cout de traitement des refus				90 €/t	95 €/t	115 €/t

✓ Transport & Traitement Plâtre non valorisable

Il est proposé de fixer le tarif refacturé aux collectivités à hauteur de **105 € HT/tonne** (64 € + 41 € TGAP) pour le plâtre non valorisable qui est transféré et enfouis sur le site de Ducey (50) suite à l'augmentation de la TGAP au 1^{er} janvier 2019.

✓ Depuis le 11 juillet 2017, nous avons signé **une convention avec le SMITRED** d'une durée d'un an renouvelable trois fois qui permet des échanges de déchets entre nos 2 collectivités afin d'optimiser nos sites de traitement.

Pour rappel, le SMITRED envoie sur le site de Ti Valo des refus de compostage alors que Kerval expédie des ordures ménagères.

L'article 5 de la convention prévoit que les tarifs peuvent être modifiés après validation de l'assemblée délibérante. Les tarifs pour l'exercice 2018 étaient les suivants :

- Tarif de traitement des refus de compostage du SMITRED : 87.39 € HT par tonne
- Tarif de traitement des ordures ménagères de Kerval : 73.51 € HT par tonne
- Transport effectué le SMITRED et facturé à Kerval : 253.80 € HT par rotation.

Pour 2019, il est proposé de fixer le tarif facturé au SMITRED à hauteur de 105.00 € HT / t pour les refus de compostage y compris pour les plastiques entrants à Ti Valo.

Le SMITRED applique depuis le 1^{er} janvier 2019 pour le transport un coût de rotation à hauteur de 260.85 € HT.

Envoyé en préfecture le 21/02/2019

Reçu en préfecture le 21/02/2019

Affiché le 25/02/2019

ID : 022-200043677-20190214-D389-DE

✓ **Site de Ti Valo –Déchets industriels entrants déclassés**

Il convient de fixer un tarif unique applicable aux déchets entrants déclassés pour les professionnels **sur le site proposé à 135 € / tonne.**

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **VALIDE** l'ensemble des tarifs mentionnés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 14 février 2019

**Le Président
Thierry BURLOT**



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU14 FÉVRIER 2019

Convocation du 06 février 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le quatorze octobre à dix heures trente, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint-Brieuc, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 10

Absents : 4

Votants : 10